

## Séance du mercredi 26 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MORSBACH, était assemblé en session ordinaire, au Centre Éric Tabarly, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilbert SCHUH, Maire.

Étaient présents : M. SCHUH – M. MUSCARI – Mme JACQUES – MM STEPIEN – PEDROTTI – Mmes SCHEIDT-MARBACH – TOURSCHER – M. CALLEGARI – Mme HAVET – Mmes EBERSVILLER – TRAN – ROTH – SCHLEIN – MM CIAVARELLA – EGLOFF – MM HANRIOT-FEY – ROEDER – Mme PREDIGER.

Représentés : M. HOFF (par M. SCHUH) – Mme LUXEMBOURGER (par Mme JACQUES)  
Mme MEYER (par M. MUSCARI).

Excusé : /

Absents : M. SCHWARTZ – M. PASZKOWIAK.

-----

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

### POINT RETIRE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé de retirer à l'ordre du jour le point :

DCM 2021/44 – **ECONOMIE LOCALE** – Création d'un marché communal.

### Démission d'un conseiller municipal : installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 14 avril 2021, réceptionné le 15 avril 2021, Madame Marie-Reine LACOUR l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales, sa démission de la fonction d'adjoint a été acceptée par Madame le Sous – Préfet de FORBACH le 21 avril 2021.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Madame Josiane PREDIGER, suivant immédiat sur la liste « Confiance et Progrès » dont faisait partie Madame LACOUR lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

**DCM 2021/43**  
**MISE EN ŒUVRE DU DROIT**  
**DE PREEMPTION URBAIN**  
**COMPTE RENDU DU MAIRE**

En application des dispositions des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 27 mai 2020.

<b>Date de réception de la déclaration d'intention d'aliéner</b>	<b>Numéro</b>	<b>OBJET</b>	<b>Exercice du droit de préemption</b>
14.04.2021	2021/11	Section 5 parcelles 116, 635, 636, 638, 639, 641, 643 et 645	non
13.04.2021	2021/12	Section 4 parcelles 455, 175, 177, et 179	non
05.05.2021	2021/13	Section 12 parcelle 567	non
05.05.2021	2021/14	Section 5 parcelle 658	non
05.05.2021	2021/13	Section 4 parcelle 460	non

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la communication ci-dessus.

**DCM 2021/44**  
**CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL**

*POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR*

**DCM 2021/45**  
**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Suite à la démission de Madame LACOUR du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint.

Le Conseil Municipal,

Oui ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la proposition susmentionnée et de porter à 4 le nombre d'adjoints.

**DCM 2021/46**  
**COMMISSIONS MUNICIPALES**  
**MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2541-8,

Vu sa délibération en date du 27 mai 2020,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- de modifier la composition des six commissions municipales comme suit :

**COMMISSION FINANCES – GESTION – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE**

- M. CIAVARELLA Driss Louis
- M. HANRIOT – FEY Jean–Philippe
- Mme HAVET Nadine
- M. HOFF Raphaël
- Mme JACQUES Eliane
- Mme MEYER Jessica
- M. MUSCARI Adolphe Aurélio
- M. ROEDER Nicolas
- M. STEPIEN Joseph
- Mme TRAN Hoang

**COMMISSION URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – HABITAT – CIRCULATION –  
DEPLACEMENTS ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE**

- M. CALLEGARI Didier
- M. CIAVARELLA Driss Louis
- Mme EBERSVILLER Peggy
- M. EGLOFF Frédéric
- M. HANRIOT – FEY Jean–Philippe
- Mme JACQUES Eliane
- Mme MEYER Jessica
- M. MUSCARI Adolphe Aurélio
- M. PEDROTTI Patrice
- **Mme PREDIGER Josiane**
- M. ROEDER Nicolas
- Mme SCHLEIN Stéphanie
- M. SCHWARTZ Didier
- M. STEPIEN Joseph

**COMMISSION SPORT – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – ANIMATION – JUMELAGES –  
NUMERIQUE, INFORMATION ET COMMUNICATION**

- M. CIAVARELLA Driss Louis
- M. HANRIOT – FEY Jean–Philippe
- M. HOFF Raphaël
- Mme JACQUES Eliane
- M. MUSCARI Adolphe Aurélio
- **Mme PREDIGER Josiane**
- M. ROEDER Nicolas
- M. STEPIEN Joseph
- Mme TOURSCHER Rosaria
- Mme TRAN Hoang

COMMISSION ACTION SOCIALE – SOLIDARITE – SANTE – HANDICAP – PETITE ENFANCE –  
EDUCATION – JEUNESSE – DEMOCRATIE DE PROXIMITE – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- M. CIAVARELLA Driss Louis
- Mme EBERSVILLER Peggy
- M. HANRIOT – FEY Jean–Philippe
- Mme JACQUES Eliane
- Mme LUXEMBOURGER Isabelle
- Mme ROTH Céline
- Mme SCHEIDT-MARBACH Laurence
- Mme SCHLEIN Stéphanie
- Mme TOURSCHER Rosaria
- Mme TRAN Hoang

COMMISSION TRAVAUX – SERVICES TECHNIQUES – CADRE DE VIE – ESPACES VERTS –  
ECONOMIE – COMMERCE – PROMOTION DU TERRITOIRE – TOURISME – LABELS

- M. CALLEGARI Didier
- Mme EBERSVILLER Peggy
- M. HANRIOT – FEY Jean–Philippe
- M. HOFF Raphaël
- Mme LUXEMBOURGER Isabelle
- M. MUSCARI Adolphe Aurélio
- M. PASZKOWIAK René
- M. PEDROTTI Patrice
- M. ROEDER Nicolas
- M. SCHWARTZ Didier
- M. STEPIEN Joseph

COMMISSION SECURITE – ACCESSIBILITE – PROPLETE – TRANQUILITE PUBLIQUE – FORET –  
CIMETIERE BATIMENTS PUBLICS – PROTOCOLE ET CEREMONIES

- Mme EBERSVILLER Peggy
- M. HANRIOT – FEY Jean–Philippe
- M. PEDROTTI Patrice
- M. ROEDER Nicolas
- M. SCHWARTZ Didier
- M. STEPIEN Joseph

**DCM 2021/47**  
**DELEGUES DE LA COMMUNE DE**  
**MORSBACH AUPRES DES**  
**ETABLISSEMENTS PUBLICS DE**  
**COOPERATION INTERCOMMUNALE ET**  
**AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-21,  
et L 2121-33, L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8,

Vu sa délibération en date du 27 mai 2020,

Considérant la démission de Madame LACOUR de son mandat de d'adjointe et de conseillère  
municipale,

Après vote au scrutin secret,

**DECIDE :**

- de modifier la représentation de la Commune de MORSBACH auprès des divers établissements publics de coopération intercommunale et autres organismes extérieurs suivants :

**1. ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ACTION CULTURELLE DU BASSIN HOILLER LORRAIN

Délégués titulaires :

- Mme SCHLEIN Stéphanie en lieu et place de Mme LACOUR Marie-Reine
- Mme TOURSCHER Rosaria

Délégué suppléant :

- M. HOFF Raphaël

**2. AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS**

- ASSOCIATION JACQUES PREVERT

Délégués titulaires auprès du bureau :

- Mme PREDIGER Josiane en lieu et place de Mme LACOUR Marie-Reine
- Mme JACQUES Eliane

**DCM 2021/48**

**A.S.B.H.**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

**EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération 2012/57 en date du 19 juin 2012,

Vu la correspondance de Monsieur le Directeur administratif et financier de l'Association d'Action Sociale et sportive du Bassin Houiller (A.S.B.H.) en date 15 mai 2021,

Où il ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer à l'A.S.B.H. une subvention exceptionnelle d'un montant de 34 071 euros répartis comme suit :
  - 24 071 euros, au titre du solde de la participation de la commune aux frais engagés par l'association pour l'organisation et l'animation du service d'accueil périscolaire et des A.L.S.H. pour 2020,
  - 10 000 euros, à titre d'acompte pour les frais engagés par l'A.S.B.H. pour l'organisation et l'animation du service d'accueil périscolaire et des A.L.S.H. pour 2021.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au B.P. de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

**DCM 2021/49**  
**REALISATION DE DEUX AIRES DE JEUX**  
**AU CŒUR DE LA CITE DE LA FORET ET**  
**DU SQUARE VERLAINE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE**  
**DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT**  
**DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**  
**PROGRAMME 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de programmer la réalisation de deux aires de jeux au cœur de la Cité de la Forêt et de la Cité du Square Verlaine.
- **APPROUVE** les devis estimatifs établis à cet effet pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux, arrêtés à la somme de 38 954 euros H.T.,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R. – programme 2021 – destinée à concourir au financement des travaux
- **ADOPTE** le plan de financement de l'opération comme suit :
  - Montant de la dépense T.T.C. : 46 744.80 €
  - Montant de la dépense H.T. : 38 954.00 €
  - Subvention D.E.T.R. au taux de 40 % de la dépense H.T. : 15 581.60 €
  - Autofinancement : 31 163.20 €
- **S'ENGAGE** à maintenir les ouvrages mentionnés en bon état d'entretien et à inscrire à cet effet chaque année à son budget les crédits nécessaires, en tant que de besoin.

**DCM 2021/50**  
**DIVERS**

*NEANT*

**DCM 2021/51**  
**MARCHES PUBLICS**  
**COMMUNICATION DES DECISIONS**  
**DU MAIRE**

En application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en matière de marchés publics, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 27 mai 2020.

DECISIONS 2021				
n°	Objet	Prestataire	Montant (s) € H.T.	OBS
04	Exploitation des installations thermiques AMO	EPURE INGENIERIE	3 198.00	

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la communication ci-dessus.

**DCM 2021/52**  
**DISPOSITIF DE SOUTIEN AU COMMERCE**  
**ET A L'ARTISANAT**  
**PARTICIPATION DE LA COMMUNE**  
**DE MORSBACH**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de son appui au développement du commerce et de l'artisanat sur son territoire, la Communauté d'Agglomération Forbach – Porte de France a reconduit son dispositif de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2021.

Il est proposé aux communes de l'Agglomération de s'associer à ce dispositif pour les investissements réalisés sur leur territoire.

Sont prévus initialement les financements suivants :

- Participation de la Communauté d'Agglomération Forbach – Porte de France :  
20 % de l'investissement H.T. et 8 000 € maximum de subvention par entreprise.
- Participation des communes :  
à déterminer après consultation.
- Participation du Grand Est  
selon dispositifs en vigueur

Les communes de la C.A.F.P.F. sont invitées à se prononcer sur leur taux de participation et le plafond retenu, sous forme d'un accord de principe.

Le Conseil Municipal,

Oùï ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire la participation de la commune de MORSBACH au dispositif de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2021,
- **FIXE** le taux de la participation communale à 10 %, limitée à 2 500 € par opération, dans la limite d'une enveloppe communale de 5 000 € par an.